

## SIAEP DE CHAMPAGNEY FEEDER

Maître d'Ouvrage : SIAEP DE CHAMPAGNEY

Exploitant : REGIE

L'eau est prélevée dans deux puits situés à Plancher-les-Mines et deux autres situés à Plancher-Bas (nappe alluviale du Rahin). L'eau est reminéralisée et désinfectée au bioxyde de chlore avant d'être distribuée.

Bactériologie	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	<p>Nombre d'analyses réalisées : 26</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 2</p>
Turbidité	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	<p>Nombre d'analyses réalisées : 20</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>Valeur maximale mesurée : 0,85</p>
Nitrates	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	<p>Nombre d'analyses réalisées : 6</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>Concentration moyenne : 0,4</p> <p>Concentration maximale : 2,5</p>
Dureté	
La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	<p>Nombre d'analyses réalisées : 6</p> <p>Valeur moyenne mesurée : 5,5</p> <p>Valeur maximale mesurée : 6,2</p>
Pesticides	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	<p>Nombre d'analyses réalisées : 3</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>Valeur maximale mesurée :</p>
Autres	
Limite de qualité :	<p>Nombre d'analyses réalisées :</p> <p>Nombre d'analyses non conformes :</p> <p>Concentration moyenne :</p> <p>Concentration maximale :</p>

### CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

L'eau a présenté un excès de sous-produits de désinfection.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2014.

Le traitement de désinfection doit être optimisé pour garantir son efficacité tout en limitant la formation de sous-produits indésirables.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit optimiser le traitement de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

### Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

**RESEAU EBOULET**

Maitre d'Ouvrage : SIAEP DE CHAMPAGNEY

Exploitant : REGIE

**Contrôle sanitaire**

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changer les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

L'eau est prélevée dans une source (aquifère des grès). Elle est distribuée sans aucun traitement préalable.

**Bactériologie**

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.  
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 7  
Nombre d'analyses non conformes : 0

**Turbidité**

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.  
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 6  
Nombre d'analyses non conformes : 0  
Valeur maximale mesurée : 0

**Nitrates**

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.  
Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 2  
Nombre d'analyses non conformes : 0  
Concentration moyenne : 10,0  
Concentration maximale : 10

**Dureté**

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées : 2  
Valeur moyenne mesurée : 3,1  
Valeur maximale mesurée : 3,2

**Pesticides**

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.  
Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 1  
Nombre d'analyses non conformes : 0  
Valeur maximale mesurée :

**Autres**

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :  
Nombre d'analyses non conformes :  
Concentration moyenne :  
Concentration maximale :

**CONCLUSION et AVIS SANITAIRE**

L'eau a respecté les limites de qualité pour la bactériologie mais des indicateurs microbiologiques de la performance du traitement ou de l'entretien du réseau ont été retrouvés.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En 2014, l'eau était consommable.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du réseau la collectivité doit rapidement mettre en œuvre un traitement de désinfection de l'eau avant sa mise en distribution.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

**SIAEP DE CHAMPAGNEY AVANT FEEDER**

Maître d'Ouvrage : SIAEP DE CHAMPAGNEY

Exploitant : REGIE

Le réseau est alimenté par le syndicat des eaux de Champagne. L'eau est prélevée dans des puits situés à Plancher-les-Mines (nappe alluviale du Rahin). L'eau est reminéralisée et désinfectée au bioxyde de chlore avant d'être distribuée.

**Contrôle sanitaire**

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

<b>Bactériologie</b>	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	<p>Nombre d'analyses réalisées : 13</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p>
<b>Turbidité</b>	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	<p>Nombre d'analyses réalisées : 8</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>Valeur maximale mesurée : 0,8</p>
<b>Nitrates</b>	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	<p>Nombre d'analyses réalisées : 5</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>Concentration moyenne : 0,0</p> <p>Concentration maximale : 0</p>
<b>Dureté</b>	
La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé. Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	<p>Nombre d'analyses réalisées : 5</p> <p>Valeur moyenne mesurée : 5,4</p> <p>Valeur maximale mesurée : 6</p>
<b>Pesticides</b>	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	<p>Nombre d'analyses réalisées : 2</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p> <p>Valeur maximale mesurée :</p>
<b>Autres</b>	
Limite de qualité :	<p>Nombre d'analyses réalisées :</p> <p>Nombre d'analyses non conformes :</p> <p>Concentration moyenne :</p> <p>Concentration maximale :</p>

**CONCLUSION et AVIS SANITAIRE**

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

L'eau a présenté un excès de sous-produits de désinfection.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2014.

Le traitement de désinfection doit être optimisé pour garantir son efficacité tout en limitant la formation de sous-produits indésirables.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit optimiser le traitement de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)

**RESEAU BREVILLIERS**

Maître d'Ouvrage : SIAEP DE CHAMPAGNEY

Exploitant : REGIE

L'eau est prélevée dans deux puits situés à Plancher-les-Mines et deux à Plancher-Bas (nappe alluviale du Rahin), l'eau est reminéralisée et désinfectée au bioxyde de chlore et au chlore avant d'être distribuée.

**Contrôle sanitaire**

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).

<b>Bactériologie</b>	
La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport. Limite de qualité : absence de germe.	Nombre d'analyses réalisées : 7 Nombre d'analyses non conformes : 0
<b>Turbidité</b>	
Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU	Nombre d'analyses réalisées : 7 Nombre d'analyses non conformes : 0 Valeur maximale mesurée : 0
<b>Nitrates</b>	
L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Limite de qualité : 50 mg/l	Nombre d'analyses réalisées : 0 Nombre d'analyses non conformes : Concentration moyenne : Concentration maximale :
<b>Dureté</b>	
La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.  Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive	Nombre d'analyses réalisées : 0 Valeur moyenne mesurée : Valeur maximale mesurée :
<b>Pesticides</b>	
La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage. Limite de qualité : 0,1 µg/l	Nombre d'analyses réalisées : 0 Nombre d'analyses non conformes : Valeur maximale mesurée :
<b>Autres</b>	
Limite de qualité :	Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes : Concentration moyenne : Concentration maximale :

**CONCLUSION et AVIS SANITAIRE**

L'eau a présenté une qualité bactériologique satisfaisante.

L'eau favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre,...).

En 2014, l'eau était consommable.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit optimiser le traitement de mise à l'équilibre de l'eau.

La collectivité doit rapidement mener à son terme la procédure d'autorisation de distribution d'eau et de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau.

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : [www.eaupotable.sante.fr](http://www.eaupotable.sante.fr)